

**CREATION D'UN POSTE DE
CHARGE(E) DE MISSION AGRICULTURE**

Conseil Communautaire du 26 octobre 2017

D 2017	H	15
Nombre de Conseillers		
En exercice	87	
Présents	75 dossier 1 – 73 dossier 2 à 6 – 71 dossier 7 à 16	
Votants	82 dossier 1 à 6 – 81 dossier 7 à 16	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **19 octobre 2017** s'est réuni à la salle des fêtes de Sainte Bazeille, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaients présents

<u>Agmé</u>	Patrick GAUBAN
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ – Pascal LAPERCHE
<u>Birac sur Trec</u>	Jean-Luc AGNIC (suppléant)
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD (+ pouvoir Guy PEREUIL)
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Michel PÉLAT
<u>Cocumont</u>	Jean.Luc ARMAND (+ pouvoir Lisette DE LUCA)
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean.Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Christian FRAISSINÉDE
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>FaUILlet</u>	Gilbert DUFOURG
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT (+ pouvoir Bernard CABANE) – Josette PATISSOU
<u>Gaujac</u>	Jean.François THOUMAZEAU
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Thierry CONSTANS
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Romain TOSCHI (suppléant)
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Maryse VULLIAMY
<u>Lagruère</u>
<u>Lagupie</u>	Jean.Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE - Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean.Claude DERC
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY – Marie.Catherine BALLEREAU - Daniel BENQUET – Sophie BORDERIE (+ pouvoir Charles CILLIERES) – Marie.Françoise BOUGUES – Martine CALZAVARA – Roland CHRISTEN – Jacqueline CORREGES (+ pouvoir Serge CARBONNET) - Patrick COUZINEAU – Jean.Luc DUBOURG – Michel HOSPITAL - Josette JACQUET – Philippe LABARDIN – Anne MAHIEU – Bernard MANIER – Jean.Pierre MARCHAND – Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE - Laurence VALAY (dossier 1)
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Didier RESSIOT - Philippe RIGAL – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénestis</u>	Jacques PIN (suppléant) jusqu'au dossier 6
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Liliane BORDES – Eric BOUCHAUD – Daniel GAIDELLA - Liliane KULTON (+ pouvoir Laurence LOUBIAT MOREAU) – Guy LAUMET – Elizabeth LE CHARPENTIER - Dante RINAUDO (+ pouvoir Régis BARD) – Valérie TACCO (dossier 1)
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE – Caroline DELRIEU-GILLET (jusqu'au dossier 6) – Vincent PAULAY

Absents ou excusés

Alain LERDU - Bernard CABANE – Carole VERHAEGHE - Lisette DE LUCA - Danièle ANGOT - Alain PRÉDOUR - Guy PÉREUIL - Serge CARBONNET - Charles CILLIÈRES – Joël HOCQUELET – Thierry CARRETEY - Jacques BRO Jean.Pierre VACQUÉ - Régis BARD - Laurence LOUBIAT- MOREAU – Laurence VALAY (à compter du dossier 2) – Valérie TACCO (à compter du dossier 2) – Caroline DELRIEU GILLET (à compter du dossier 7) – Jacques PIN (à compter du dossier 7)

Pouvoirs de

Bernard CABANE à Jacques BILIRIT - Lisette DE LUCA à Jean.Luc ARMAND – Guy PEREUIL à François NÉRAUD – Serge CARBONNET à Jacqueline CORREGES – Charles CILLIÈRES à Sophie BORDERIE – Régis BARD à Dante RINAUDO – Laurence LOUBIAT MOREAU à Liliane KULTON – Valérie TACCO à Elizabeth LE CHARPENTIER – Laurence VALAY à Patrick COUZINEAU - Caroline DELRIEU-GILLET à Christophe COURREGELONGUE

Secrétaire de Séance

M. Michel COUZIGOU

**Dossier n°15 -
CREATION D'UN POSTE DE CHARGE(E) DE MISSION AGRICULTURE**

Objet de la délibération

La Communauté d'Agglomération Val de Garonne exerce dans le cadre de la compétence économie, la compétence en matière de développement agricole. Celle-ci s'exerce au travers de différentes missions telles que le suivi et l'animation de couveuse agricole biologique, l'animation du réseau des Fermes de Garonne ou encore le suivi de la démarche des signes de qualité de la tomate de Marmande.

Exposé des motifs

Ce poste s'inscrit dans le cadre de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 statutaire.

Il est ouvert aux agents statutaires de catégorie A répondant au profil ou aux agents contractuels à défaut de fonctionnaires susceptibles d'occuper le poste.

Dans cette dernière hypothèse, au regard des missions et des responsabilités confiées et de la qualification demandée, la rémunération de base sur un indice brut qui pourra être modulée entre l'indice brut 434 et 551 en fonction de l'expérience professionnelle de la personne retenue et un régime indemnitaire pourra être attribué en fonction du niveau de responsabilité confié.

La durée du contrat serait de 3 ans renouvelables par reconduction expresse, avec une période d'essai de 3 mois. La création de ce poste sera effective au 1^{er} janvier 2018.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Approuve de créer à compter du 1^{er} janvier 2018, l'emploi de chargé(e) de mission agriculture, de catégorie A sur le grade d'ingénieur, ouvert par voie statutaire ou à défaut par voie contractuelle sur la base de l'article 3-3, 2^{ème} alinéa de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

Précise que dans l'hypothèse d'un recrutement contractuel, l'agent sera nommé pour une durée de 3 ans, avec une période d'essai de 3 mois, renouvelable par reconduction expresse.

Précise que dans l'hypothèse d'un recrutement contractuel, sa rémunération sera calculée sur la base d'un indice brut qui pourra être modulé entre l'indice brut 434 et 551 en fonction de l'expérience professionnelle de la personne retenue, qu'un régime indemnitaire pourra être attribué en fonction du niveau de responsabilité.

Propose que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget (rémunération principale/6413) 2017 à l'article.

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Résultat du vote

<i>Votants</i>	81	
<i>Pour</i>	81	
<i>Contre</i>	/	
<i>Abstention</i>	/	

Publication / Affichage
Le 31.10.2017

Fait à Marmande, le 26 octobre 2017

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,